



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

Conseil des commissaires

SÉANCE DU 17 août 2010 Volume 13 - numéro 2

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 17 août 2010 à 20 h au 14, rue du Vieux-Chemin à Cabano.

Sont présents : Mesdames Lucie Bossé, Louise Cassistat, Marie-Jeanne Lebel, Louise Malenfant, Ghislaine Saint-Jean, Andrée Truchon, messieurs Alexandre Anctil-Bruneau, Charles-Aimé Bélanger, Claude Breault, France Dubé, Ghislain Morin, Guilmont Pelletier, commissaires.

Sont aussi présents : Messieurs Bernard D'Amours, directeur général, Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, et madame Catherine Boulay, secrétaire générale.

Sont absents : Mesdames Anne Basque, Chantal Desjardins, Anne-Marie Morin, Diane Valcourt, monsieur Jean-Pierre Gagnon, commissaires, et monsieur Yves Breton, représentant du comité de parents.

PRÉSIDENTE

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur Guilmont Pelletier, président.

OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

et résolu :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Ghislain Morin,

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2010 - # 1
- 5.0 Direction générale
 - 5.1 Correction – Acte d'établissement de l'École du JALL – 2010-2011
 - 5.2 Rénovation – École La Source
 - 5.3 Camp Basley
 - 5.4 Félicitations à la nouvelle ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- 6.0 Varia
 - 6.1 Félicitations à nos jeunes sportifs
- 7.0 Période de questions
- 8.0 Prochaine séance
- 9.0 Remise des médailles du Gouverneur général du Canada
- 10.0 Clôture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-569-CC)

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2010 - # 1

Louise Cassistat, et résolu :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2010 - # 1, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

QUE le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-570-CC)

CORRECTION – ACTE D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DU JALL – 2010-2011

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, précise qu'il y a lieu de corriger l'acte d'établissement 2010-2011 de l'École du JALL afin de prévoir la dispensation du service du préscolaire à l'École Plein-Soleil et à l'École de la Marguerite.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Lucie Bossé,
et résolu :

DE corriger l'acte d'établissement 2010-2011 de l'École du JALL afin d'y prévoir la dispensation du service du préscolaire 5 ans à l'École Plein-Soleil et du préscolaire 4 ans à l'École de la Marguerite.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-571-CC)

RÉNOVATION – ÉCOLE LA SOURCE

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, précise qu'un imprévu s'est présenté dès les débuts des travaux de rénovation de la toiture de l'École La Source à Biencourt. En effet, les ouvriers ont découvert que plusieurs rangées de bardeaux superposés avec contreplaqués supplémentaires se retrouvaient sur la toiture et ce, sur toute la superficie de l'immeuble. Toutes ces couches sont clouées et requièrent beaucoup de temps pour les enlever. Il y a donc un coût supplémentaire relié à cet imprévu de 18 432,49 \$. Le conseil doit donc approuver cette dépense supplémentaire.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT la résolution # 2010-565-CC qui attribuait à la compagnie «Les Constructions Unic inc.» le contrat pour la rénovation de la toiture de l'École La Source de Biencourt pour la somme de 78 000 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT que les ouvriers ont découvert que plusieurs rangées de bardeaux superposés, avec contreplaqués supplémentaires, se retrouvaient sur la toiture et ce, sur toute la superficie de l'immeuble;

CONSIDÉRANT que toutes ces couches sont clouées et requièrent beaucoup de temps pour les enlever;

CONSIDÉRANT qu'un coût supplémentaire est relié à cet imprévu;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Claude Breault, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs autorise la dépense de 18 432,49 \$ afin de couvrir les coûts que représente l'enlèvement des rangées de bardeaux superposés avec contreplaqués et ce, sur toute la superficie de l'immeuble.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-572-CC)

CAMP BASLEY

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, rappelle les discussions tenues pour l'acquisition éventuelle du Camp Basley à Dégelis. Il souligne que le Cercle des Jeunes Naturalistes de Dégelis a acheminé une résolution confirmant leur accord pour la vente de ses installations à la Commission scolaire.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs a utilisé et utilise toujours les installations du Camp Basley pour répondre, entre autres, aux besoins du programme de foresterie en Formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que l'utilisation du Camp Basley découle d'un partenariat avec le Cercle des Jeunes Naturalistes de Dégelis depuis au moins une trentaine d'années;

CONSIDÉRANT que le Cercle des Jeunes Naturalistes de Dégelis est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que le Cercle des Jeunes Naturalistes de Dégelis désire se départir de ses installations;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Ghislaine Saint-Jean, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs acquiert les installations du Camp Basley à Dégelis pour la somme nominale de 1 \$;

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs assume les frais découlant de la rédaction de l'acte notarié et de l'inscription pour le transfert du droit de propriété;

D'autoriser la présidence et la direction générale à signer, pour et au nom de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, les actes notariés et autres documents nécessaires à la réalisation de la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-573-CC)

FÉLICITATIONS À LA NOUVELLE MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, rappelle le remaniement ministériel intervenu au gouvernement du Québec et, par conséquent, la nomination de madame Lyne Beauchamp à titre de ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par le président, monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs achemine ses félicitations à madame Lyne Beauchamp pour sa nomination à titre de ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-574-CC)

FÉLICITATIONS À NOS JEUNES SPORTIFS

Le commissaire, monsieur Charles-Aimé Bélanger souligne que des jeunes de notre région se sont distingués à la 45^e Finale des Jeux du Québec à Gatineau et qu'il y a lieu que la Commission scolaire leur achemine ses félicitations.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que des jeunes de notre région se sont distingués lors de la 45^e Finale des Jeux du Québec à Gatineau, tant par la récolte de médailles, par leurs performances que par leur attitude;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Charles-Aimé Bélanger, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs félicite l'ensemble de ces jeunes pour leur volonté, leur ténacité et l'apport positif que leur implication incite dans le milieu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-575-CC)

PÉRIODE DE QUESTIONS

On s'informe s'il y a des imprévus au niveau des travaux de rénovation à l'École des Verts-Sommets. Le directeur général précise que rien dans ce sens n'est à signaler.

PROCHAINE SÉANCE

Le 21 septembre 2010 à 20 h au lieu ordinaire des séances.

REMISE DES MÉDAILLES DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, procède à la remise des médailles 2009-2010 du Gouverneur général du Canada et d'une bourse de 250 \$ de la Commission scolaire à chaque élève ayant obtenu la plus forte moyenne générale cumulative au cours de ses 2 dernières années d'études secondaires :

NOM	ÉCOLE	MOYENNE GÉNÉRALE	PARENTS	AVENIR
Beaulieu-Guay, Éva-Marion	Sec. Cabano Cabano	90 %	Colette Beaulieu Roger Guay	Sciences de la nature Cégep de Sainte-Foy
Bourgoin-Plourde, Camille	Sec. Vallée-des-Lacs Squatec	87,53 %	Myrienne Bourgoin Patrick Plourde	Sciences de la nature Cégep de Rimouski
Leblond, Josika	Sec. l'Arc-en-Ciel Trois-Pistoles	95,94 %	Sylvie Rousseau Renaud Leblond	Sciences, lettres et arts Cégep de Rimouski
Marquis-Gendron, Odile	Sec. de Dégelis Dégelis	91,52 %	Francine Marquis André Gendron	Arts, lettres et langues Cégep de Rimouski
Paquet, Audrey	Sec. Transcontinental Pohénégamook	90,21 %	Martine Lévesque Alain Paquet	Sciences de la nature Cégep de Rivière-du-Loup

Le président ainsi que le directeur général soulignent la qualité du travail accompli par chaque récipiendaire et souhaitent à chacun de continuer à viser l'excellence dans tout ce qu'il entreprendra.

Ils tiennent également à féliciter les parents à qui revient une bonne part du succès de leur enfant.

IL EST PROPOSÉ par le président, monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

QUE le conseil des commissaires félicite, au nom de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, chaque récipiendaire de la médaille 2009-2010 du Gouverneur général du Canada et souhaite le meilleur succès à chacun dans la poursuite de ses études.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-576-CC)

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le président, monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-577-CC)

(SIGNÉ)

Monsieur Guilmont Pelletier, président

(SIGNÉ)

Madame Catherine Boulay, sec. générale